

**Province de Québec
Comté de Labelle
Municipalité de Nomingue**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2015, à la salle « J.-Anthime-Lalande », à dix-huit heures trente, à laquelle séance étaient présents (es) :

Monsieur le conseiller :	Gaétan Lacelle
Monsieur le conseiller :	Sylvain Gélinas
Madame la conseillère :	Chantal Thérien
Monsieur le conseiller :	Ignace Denutte
Madame la conseillère :	Nathalie Auger
Madame la conseillère :	Carole Tremblay

formant quorum sous la présidence de :
Monsieur le maire Georges Décarie

Monsieur François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la loi.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion – règlement modifiant l'article 5 du règlement numéro 2010-346 autorisant la circulation de véhicules hors route sur certains chemins de la municipalité
3. Période de questions
4. Levée de l'assemblée.

**Résolution 2015.10.243
Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Avis de motion – règlement modifiant l'article 5 du règlement numéro 2010-346 autorisant la circulation de véhicules hors route sur certains chemins de la municipalité

MADAME NATHALIE AUGER donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance d'un règlement modifiant l'article 5 du règlement numéro 2010-346 autorisant la circulation de véhicules hors route sur certains chemins de la municipalité pour y inclure le chemin des Noyers.

Période de questions

Résolution 2015.10.244
Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Georges Décarie
Maire

François St-Amour
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.